

Vol de véhicule

Par **ponponaston**, le 19/11/2013 à 20:04

bonjour ,
je voudrais savoir si lorsque deux personnes commettent un vol de véhicule sont-ils complice ou coauteur
merci d'avance

Par **bulle**, le 19/11/2013 à 22:16

Bonsoir,

Quelle différence faites vous entre ces deux notions?

Par **ponponaston**, le 19/11/2013 à 22:26

le coauteur est celui qui a participé de façon déterminante à l'infraction , il est celui en l'absence duquel l'infraction n'aurait pas pu se réaliser
et le complice est celui qui a participé à l'infraction mais en l'absence celle ci aurait pu être réalisé

donc je ne voit trop laquelle des définitions peut s'appliquer
moi je pense qu'ils sont coauteur puisque les deux participent a ce vol de véhicule mais je trouve bizarre c'est que lorsque deux personnes volent un véhicule , si il n'y avait eu qu'une des deux personnes qui avait été a cet endroit à ce moment la le vol aurait pu avoir lieu .